

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024  
DELIBERATION N°2024\_061

Envoyé en préfecture le 27/06/2024  
Reçu en préfecture le 27/06/2024  
Publié le  
ID : 076-217601087-20240620-2024\_61-DE



VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL  
20 JUIN 2024



Date de la convocation : 14/06/2024

Date d'affichage : 14/06/2024

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 25

Représentés régulièrement convoqués : 5

Absents : 3

**Présents régulièrement convoqués** : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Melanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Isabelle HERBERT, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Hélène SOLER, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHEL, Grégoire POUPON, Claire PEREZ, Vincent BOURGES, Marie-Laure PATOUX, Bruno COLESSE, Marie-Françoise GUGUIN, Gildas QUÉRÉ, Philippe COUVREUR

**Absents excusés régulièrement convoqués** :

Mme Karen YVAN pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ, M Stéphane BERTOLETTI pouvoir à M Michel PHILIPPE, Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES pouvoir à Mme Marie-Françoise GUGUIN, M Lionel ANSELMO pouvoir à M Gildas QUÉRÉ, Mme Isabelle SAINT BONNET pouvoir à M Philippe COUVREUR

**Secrétaire de séance** : M Jérôme ROBERT

**22 - OBJET : ENFANCE EDUCATION JEUNESSE CITOYENNETE ET SPORTS - PARTENARIAT AVEC LA FACULTE DES SCIENCES TECHNIQUES ET SPORTIVES - PROMOTION DU SPORT ET DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES -RENOUVELLEMENT - CONVENTION - AUTORISATION**

Rapporteur : Patricia RENAULT au nom du Conseil de la Municipalité

2024\_061

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission concernée,

Considérant l'intérêt communal d'élargir l'offre sportive et éducative,

Considérant la nécessité de mettre en place un partenariat valorisant les compétences des deux parties concernées dans le cadre de l'organisation des manifestations sportives communales,

Après en avoir délibéré,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024  
DELIBERATION N°2024\_061

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 076-217601087-20240620-2024\_61-DE



**AUTORISE** le Maire ou son représentant, à valider et à signer la convention de mise à disposition d'étudiants de l'UFR STAPS dans les projets sportifs et éducatifs définis.

-----  
3 absents : Yannick OLIVERI-DUPUIS, Nicole BERCES et Frédéric ABRAHAM.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

**le Maire,**

**Théo PEREZ**

Document signé électroniquement

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*